



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2602-003 – 3 chemin TUER

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Monsieur Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 9 mars 2026 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2602-003.

Nature et effets de la demande :

- Autoriser le lotissement d'une parcelle de terrain inférieure en frontage et en superficie à ce que la réglementation locale exige.

Identification du site concerné :

L'emplacement visé par la présente demande est situé au 3 chemin Tuer, sur la propriété composée des lots 5 192 553, 5 193 266 et 5 456 477 du cadastre du Québec (matricule : 8706-59-2521) et localisé dans les zones PRES-3 et RF-4.

Conformément à la Loi, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande lors de la séance.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 16^E JOUR DE FÉVRIER 2026.

Copie certifiée conforme ce
16^e jour de février 2026

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil CE SEIZIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE SEIZIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier